

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2797

présenté par

M. Lorion, M. Door, M. Ramadier, Mme Meunier, M. Kamardine, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras et M. Descoeur

**ARTICLE 49**

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« en tenant compte de la réduction de la consommation d'espace naturel, agricole, et forestier déjà réalisée ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de tenir compte des réductions de consommation du foncier déjà réalisées par les élus locaux dans le cadre de leur document de planification et d'urbanisme, il est proposé de préciser que les SCoT, PLU carte communales ou document en tenant lieu intègrent les objectifs nationaux en tenant compte de la réduction de consommation d'espace déjà réalisée par le territoire.